

rement dans les provinces et les régions du Canada où cette question n'a pas encore reçu une attention suffisante. (p. 106)

34 Le sous-comité recommande de lancer un important programme de sensibilisation et d'information du public pour que les États-Unis se préoccupent du problème des pluies acides et des menaces qu'elles comportent pour l'environnement au Canada et aux États-Unis. Le programme actuel devrait être maintenu et intensifié. Il serait bon d'inviter au Canada des membres influents des médias des États-Unis pour les sensibiliser aux conséquences transfrontalières de la pollution atmosphérique provenant de leur pays. (p. 106)

Déduction pour amortissement accéléré

35 Le sous-comité recommande que les déductions pour amortissement accéléré relativement aux dispositifs de lutte contre la pollution soient maintenues et que ces mesures s'appliquent également aux nouvelles installations. (p. 124)

Principes de la mise à la charge du pollueur

36 Le sous-comité recommande que le principe de la mise à la charge du pollueur s'applique au coût d'installation de l'équipement de réduction dans toute nouvelle installation de production dont l'exploitation risque d'entraîner des émissions d'oxydes de soufre ou d'azote. (p. 124)

Sous-produits du soufre

37 Le sous-comité recommande que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux et le secteur privé, constitue un groupe de travail sur l'utilisation des sous-produits du soufre dans le but d'élaborer une stratégie nationale pour la commercialisation du soufre et des produits à base de soufre. Cette stratégie devra viser à trouver des utilisations nouvelles pour ces produits et pourrait comporter la création d'un office de commercialisation du soufre et des produits du soufre. (p. 125)

Gisements de phosphate au Canada

38 Le sous-comité recommande que les gisements canadiens de phosphate soient exploités comme débouchés pour l'acide sulphurique résultant de la réduction des émissions d'anhydride sulfureux dans les fonderies de métaux non ferreux. (p. 126)